

ESPACE NUMÉRIQUE EN LIBRE ACCÈS

CHARTRE D'UTILISATION

Depuis le 1^{er} mars 2023, la Mairie de Nouaillé-Maupertuis met à votre disposition un espace numérique afin de vous permettre d'effectuer vos démarches administratives et accéder à vos droits sociaux. Ainsi, du matériel informatique pouvant être utilisé en libre accès ou dans le cadre de sessions encadrées par notre partenaire (le conseiller numérique des Vallées du Clain) est mis à votre disposition gratuitement à l'accueil de votre Mairie.

La présente charte a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques mises à disposition. Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne utilisatrice de ces moyens ou ressources. L'utilisation du service suppose la reconnaissance préalable par l'utilisateur de ce présent règlement.

Ce document est disponible à l'accueil de votre Mairie et sur le site www.nouaille.com. Toute personne souhaitant utiliser l'espace numérique doit en prendre connaissance avant sa première utilisation.

1- Conditions d'accès

Accès des mineurs :

Les usagers mineurs âgés de 16 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale leur donnant le droit de consulter Internet en autonomie. Les jeunes de moins de 16 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte.

Les utilisateurs doivent posséder des connaissances de base en informatique pour utiliser un poste de travail informatique en toute autonomie. Dans le cas contraire, l'utilisateur est invité à prendre contact auprès du conseiller numérique de la Communauté de Communes des Vallées du Clain afin de bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour appréhender l'outil informatique ou se rapprocher de la section « Multimédia » organisée par l'association « Nouaillé Animation ».

Un accompagnement plus spécifique peut vous être prodigué dans le cadre des Maisons France Services dont le but est de vous accompagner dans vos démarches administratives.

Contacts :

Conseiller numérique de la Communauté de Communes des Vallées du Clain → Océane BOUTET
06 76 77 79 58

Maison France Services → France Services Poitiers, 15 avenue de la Fraternité, quartier Saint-Eloi
86000 Poitiers 05 49 52 67 66

Deux personnes au maximum peuvent utiliser le même poste.

2- Horaires

L'espace numérique est accessible aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Pour faciliter l'accès au poste, la réservation auprès de l'agent d'accueil de la Mairie est conseillée. Toutefois, dans l'hypothèse où le poste est disponible, l'accès peut être immédiat, sous réserve de l'accord de l'agent d'accueil de la Mairie.

Le créneau d'utilisation est d'une durée d'une (1) heure maximum par personne.

Les personnes ayant réservé un poste sont prioritaires. Au bout d'un quart d'heure de retard, le personnel de la Mairie se réserve le droit d'affecter le poste réservé à une autre personne.

3- Utilisation

L'espace Internet est accessible prioritairement pour des usages à caractère administratif :

- Accéder à des sites administratifs officiels - tels que Amélie, les Impôts, Pôle Emploi, CAF, MSA, ... - pour des recherches d'informations, consultation et modification de son dossier personnel ;
- Rechercher des offres d'emploi sur les sites dédiés ;
- Utiliser le site Pôle Emploi (créer son espace personnel et répondre par télé candidature) ;
- Accéder à la messagerie pour envoi de candidature et suivi des réponses ;
- Rédiger un CV ou une lettre de motivation ;
- Rechercher des informations sur les métiers ou les formations ;

Chaque usager est responsable de l'affichage sur l'écran des documents qu'il choisit de consulter. La Mairie se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public et d'interdire le téléchargement de fichiers dont les contenus seraient jugés illicites (conformément à la législation en vigueur) ou inappropriés.

L'installation de logiciels sur le disque dur est interdite. Il est strictement interdit de modifier la configuration mise en place pour quelque raison que ce soit, ni installer ou télécharger de logiciels ou effectuer des opérations pouvant nuire au bon fonctionnement du poste.

Aucun document ne pourra être conservé sur cet ordinateur. Le téléchargement et l'enregistrement de fichiers sur le disque dur est autorisé de façon temporaire et chaque utilisateur devra se munir d'un périphérique de stockage externes (clés USB, disque dur externe) pour récupérer ses propres fichiers, en s'engageant à ce que son périphérique soit sécurisé. La mairie procédera régulièrement à l'effacement des fichiers.

L'utilisateur ne doit jamais quitter son poste de travail sans se déconnecter.

L'utilisation de l'imprimante est gratuite mais limitée à cinq (5) pages par personne. Pour imprimer plus de pages, l'utilisateur doit en faire la demande à l'agent d'accueil qui jugera de l'opportunité de la demande.

Des contrôles seront être réalisés pour s'assurer du respect de la présente charte.

4- Responsabilités

L'utilisation des services de l'espace numérique de la Mairie est sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter.

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumis au respect d'un certain nombre de textes de lois. Leur non-respect est passible de sanctions pénales (amendes et emprisonnement). Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent : la protection des mineurs, la fraude informatique, les droits d'auteurs notamment. Sont donc interdits la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à

un tiers. Des filtres empêchent l'accès aux sites constituant une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (sites pirates, pornographiques...). Ces filtres ne sont néanmoins pas exhaustifs, particulièrement lorsque les sites en question ne sont pas encore répertoriés par les filtres ou avancent « masqués ».

Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive et l'utilisateur doit être conscient du cadre législatif en vigueur au moment où il utilise les ressources informatiques mises à sa disposition par la mairie.

Les jeux en ligne ne sont pas autorisés.

Disponibilité du service : la Mairie s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible le service qu'elle propose de manière permanente, mais elle n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. Elle peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans qu'elle ne puisse être tenue pour responsable des conséquences de ces interruptions. La Mairie essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

En aucun cas, la Mairie ne peut être tenue pour responsable du dysfonctionnement d'une sauvegarde ni des détériorations pouvant survenir sur les supports utilisés.

Tout problème technique doit être signalé au personnel de la Mairie. Toute dégradation du matériel engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra le remplacer ou le rembourser en fonction de la valeur en cours lors de la détérioration.

Cette charte doit être acceptée et signée par chaque utilisateur avant utilisation. Toute personne ne respectant pas cette charte se verra refuser l'accès à l'espace numérique mis à disposition.

Nom : _____ :

.....

.....

Prénom : _____ :

.....

.....

Adresse : _____

...

Déclare avoir pris connaissance de la charte d'utilisation de l'espace numérique mis à disposition par la Mairie de Nouaillé-Maupertuis et accepte de m'y conformer.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » et de la date du jour :